

Direction Générale des Services
DGS/FJD/IC

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'An Deux Mil Dix Huit, le Vingt Six Mars à Dix Neuf heures, le Conseil Municipal de ROMILLY-SUR-SEINE, composé de 33 membres en exercice, légalement convoqué le 14 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric VUILLEMIN, Maire.

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Eric VUILLEMIN - Jacques BEAUJEAN - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI - Christophe BOUCHUT - Clarisse MILLET - Richard RENAUT - Jacques BENOIT - Jean-Claude LELOUARD - Dominique BEAUJEAN - Jean-François BESNARD - David FARIA - France COLIN - Cécile BAUDESSON - Renée BAYOLLE - Florinda PERROT - Vandhara KEOMANY - Thérèse MARTIN - Martine RICHARD - Serge WASMER - Véronique DELIGNY - Pierre MATHIEU - Pierre DICHAMP - Dany BOUTEILLER - Jean-Patrick VERNET et Béatrice BERGERON, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Ont donné pouvoir : Annie ROUSSEAU à Jacques BEAUJEAN - Jean-Paul HAHN à Christophe BOUCHUT - Martine JUTAND-MORIN à Marie-Thérèse LUCAS - Emilie CAMUSET à Clarisse MILLET - Jean-Albert HOSDEZ à Jérôme BONNEFOI - Fethi CHEIKH à Pierre MATHIEU.

Excusé : Jean-Michel LEVEILLE.

Madame Béatrice BERGERON a été désignée Secrétaire de séance.

Le 14 mars 2018

DGS/FJD/IC

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018
CONVOCATION

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer à la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra en Mairie, Salle du Conseil Municipal :

LUNDI 26 MARS A 19 HEURES.

L'ordre du jour sera le suivant :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

INFORMATION

RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN

Installation officielle de Monsieur FETHI CHEIKH nouveau Conseiller Municipal en remplacement de Madame HELENE TURQUIN démissionnaire de ses fonctions de Conseillère Municipale.

FINANCES :

RAPPORTEUR : DOMINIQUE BEAUJEAN

1) Elaboration du budget primitif de l'exercice 2018 - Débat sur les Orientations Budgétaires - Complément.

COEUR DE VILLE :

RAPPORTEUR : MARIE-THERESE LUCAS

2) Acquisition par la commune du bâtiment FRANPRIX situé 49-51 rue de la Boule d'Or à Romilly-sur-Seine.

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Eric VUILLEMIN.

FINANCES :**RAPPORTEUR : DOMINIQUE BEAUJEAN**

1) Elaboration du budget primitif de l'exercice 2018 - Débat sur les Orientations Budgétaires - Complément :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte des orientations budgétaires - complément - présentées ci-dessus, par Monsieur Eric VUILLEMIN, Maire, au titre de l'exercice 2018.

Note que cette présentation, intervenue dans le délai fixé à l'article L.2312-1 - 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, a été suivie immédiatement d'un débat.

Dit qu'il sera tenu compte de ces orientations budgétaires dans l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'exercice 2018.

COEUR DE VILLE :**RAPPORTEUR : MARIE-THERESE LUCAS**

2) Acquisition par la commune du bâtiment FRANPRIX situé 49-51 rue de la Boule d'Or à Romilly-sur-Seine :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à l'acquisition par la Commune de l'ensemble immobilier, appartenant à la société civile immobilière MERIEL, dont le siège se trouve 145-147 rue Jean Jaurès 94700 MAISONS ALFORT, cadastré section AW n°495, d'une contenance de 1072 m², situé 49-51 rue de la Boule d'Or à Romilly-Sur-Seine.

Fixe le prix de la transaction à 280 000 euros HT.

Prend acte de l'avis formulé par France DOMAINE, référencé 2018-10323V0036 en date du 15 février 2018.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer l'acte correspondant et tout autre document afférent à cette mutation.

Précise que la signature de l'acte authentique portant transfert de propriété ne devra se faire qu'à compter du 1^{er} juillet 2018.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Indique que l'acquisition du bien s'étend à l'acquisition de toutes dépendances et tous droits pouvant y être attachés.

Précise que l'acquéreur supportera toutes servitudes conventionnelles, actives ou passives, s'il en existe.

Informe que la dépense sera inscrite au budget.

QUESTION SUR TABLE :

Un vœu relatif à la « **Non fermeture du bureau de poste de la zone commerciale de « la Belle Idée »** » a été déposé le 23 mars à la Mairie de Romilly-sur-Seine.

Ce vœu a été rejeté à la majorité (5 votes POUR).

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 6 Avril 2018.